

La gazette du réseau



! L'équipe de TEE accueille son nouveau coordinateur régional, Alexis Pasquet. Fort d'expériences professionnelles en bureau d'études et à la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, il va mettre ses compétences et sa motivation au service de l'animation du réseau francilien de ressources "emplois environnement". !

N°9 - novembre, décembre 2003

EDITORIAL

Par Mathias ADER, ancien coordinateur régional du réseau TEE IdF pendant trois ans

Tee IdF est à un tournant, celui de l'émancipation du programme emplois jeunes, fondateur. Nous avons aidé à l'émergence des nouveaux services environnementaux et ajoutons à cette mission constante d'aide à l'innovation, l'accompagnement à la pérennisation des services créés. Nous engageons également la transition de la veille sur les nouveaux services emplois jeunes vers l'information, l'accompagnement et l'expertise sur l'ensemble des services de l'environnement et du développement durable. Le comité de pilotage stratégique qui donnera une nouvelle impulsion au réseau à la fin de ce mois saura, n'en doutons pas, réaffirmer ces nouvelles missions. Il pourra s'appuyer sur les réalisations du réseau depuis 1999.

En quatre années d'existence, TEE IdF et ses relais thématiques auront accompagné au téléphone ou en rendez-vous plus de 500 personnes dans leur recherche d'emplois (30%), d'information sur les métiers (30%) et les formations (15%), dans leur création ou pérennisation d'activité (18%)... Mais au delà, nos sites Internet régionaux et nationaux sont consultés par plus de 60 000 internautes chaque mois dont environ 16% de franciliens (9600): pour s'informer, rechercher ou proposer un emploi de l'environnement. Nous leur avons également diffusé de nombreuses informations capitalisées au sein de boîtes à outils et de notre gazette. Par ailleurs nous accompagnons des territoires dans l'analyse de leurs besoins en compétences pour gérer et mettre en valeur leur environnement et développer les emplois correspondants.

Le réseau aura contribué à identifier les besoins des professionnels de l'environnement et les enjeux de leurs activités émergentes à l'occasion de nombreux colloques, ateliers, réunions de travail. Grâce à l'analyse de ces besoins et enjeux, les institutions de l'environnement et de l'emploi formant le comité de pilotage de Tee auront pu co-construire leurs réponses. De nouvelles offres de formation ont ainsi émergé sur l'ensemble des nouveaux métiers. De nouvelles modalités d'accompagnement à la pérennisation sont en marche.

Par ailleurs le réseau national des TEE aura permis de porter les préoccupations des professionnels au plus haut niveau, notamment pour la reconnaissance des nouveaux métiers dans la fonction publique territoriale.

Pour mieux mettre en valeur les projets exemplaires et favoriser leur démultiplication, TEE œuvre en ce moment en particulier avec l'Avisé à les identifier et analyser précisément leur plus value. C'est dans cette perspective que nous menons des travaux réunissant porteurs de projets et institutions pour affiner l'évaluation de la plus value environnementale et sociale des nouveaux services.

L'ensemble de ces travaux passés et à venir contribuera, j'en suis persuadé, à renforcer les nouveaux services de l'environnement. Parce que plus professionnels, ils sauront mieux faire valoir leur plus value environnementale et sociale. Parce que mieux reconnus ils irrigueront nos territoires pour

les engager durablement vers un développement harmonieux et soutenable.

Je me suis employé avec passion à cette tâche pendant trois ans avec l'équipe de TEE, j'en profite pour remercier très sincèrement les partenaires et collègues de cette aventure dont je ne doute pas que mon successeur, Alexis Pasquet, saura la poursuivre avec enthousiasme et réussite. Bonne route à tous.

AGENDA

- Le colloque « Développement durable: quelle valeur ajoutée pour l'entreprise? » se tiendra le jeudi 6 novembre 2003 de 14h30 à 19h00 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, 27, avenue de Friedland, 75008 Paris. La journée sera clôturée par la remise des prix du « concours de l'entreprise innovante et du développement durable 2003 » organisé par la jeune chambre économique de Paris. Pour plus d'information, tel: 01 55 65 73 13 - Mail: eicfr574@ccip.fr

- Le Collège des Hautes Etudes de l'Environnement (CHEE) ouvre sa deuxième session de formations continues à destination des dirigeants associatifs, d'entreprises, du service public et chômeurs ayant eu des responsabilités de direction, du 13 novembre 2003 au 2 juillet 2004. 20 séances seront organisées à raison de deux jeudi par mois et seront clôturées par un colloque au mois de juillet dont le thème sera « Faut-il une organisation mondiale de l'environnement ? ».

- Le forum mondial du développement durable aura lieu du 27 au 29 novembre 2003 à Paris. Ce premier forum portera sur le concept de « Coopération et conflits », décliné autour de trois grands domaines: l'eau, l'énergie et la santé et rassemblant de nombreux intervenants. Contact: www.equitable-forum.org; tel: 01 45 86 30 02.

- Le salon Pollutec, le salon international des équipements et des technologies et des services de l'environnement pour l'industrie, se tiendra du 2 au 5 décembre 2003 au parcs des expositions de Paris Nord Villepinte. Pour tout renseignement et inscription: www.pollutec.com

Le réseau TEE Ile-de-France est porté par l'Institut De l'Ecologie en Milieu Urbain (IDEMU)

Territoires Environnement Emplois Ile-de-France

48, rue d'Hauteville- 75010 - Paris - Tél : 01 42 46 45 26 - Fax : 01 42 46 45 36 - E-mail : info@tee-idf.net - Web: www.tee-idf.net

L'équipe d'animation est à votre disposition de 9h30 à 18h : Alexis PASQUET - Gabriel CALVOZ - Valérie LE COQ

SOMMAIRE

Editorial	p. 1
Agenda	p. 1
Le réseau vous informe	
Brèves	p. 2
Une offre nouvelle pour l'accompagnement des associations	p. 3
Un nouveau contrat en faveur de l'insertion des jeunes	p. 3
Porteurs de projet, ne manquez pas la Convention d'affaires du 16 décembre 2003	p. 4
Les relais vous informent	
Les relais locaux et thématiques, une collaboration fructueuse amenée à se poursuivre	p. 4
Actualité du dispositif NSEJ	
Aider la consolidation des nouveaux services, un partenariat AVISE TEE UNCPPIE	p. 5
Professionnalisation: un plan d'action régional	p. 5
L'Agence de l'Eau Seine- Normandie, la consolidation par la concertation	p. 6
Une nouvelle Boîte à Outils Consolidation économique des activités	p. 6

l'environnement, a co-organisé une rencontre régionale « Education à l'environnement : construire l'avenir en Ile-de-France » qui s'est tenue le mercredi 24 septembre 2003 au Conseil Régional Ile-de-France.

Les objectifs fixés ont été atteints à en croire le nombre de participants et les retours positifs; 172 participants responsables, animateurs nature et d'éducation à l'environnement de structures associatives et des collectivités locales ont manifesté leur intérêt lors des échanges sur les questions de professionnalisation, de partenariat et d'ancrage territorial des projets. La DIREN et le Conseil régional ont réaffirmé également l'importance du rôle des réseaux. Une centaine de personnes ont assisté aux ateliers thématiques avec un engouement fort pour l'aide aux microprojets associatifs/Fonds social européen, la V.A.E. et la gestion de projets. Ce temps pratique, bien que trop court, a été réservé à échanger avec les professionnels et à identifier les pistes, outils et contacts à approfondir. De nombreuses suites à ce forum ont été dégagées et sont à envisager, nous vous en informerons. Pour recevoir les actes, contactez pour cela, Valérie Le Coq au 01 42 46 45 26 ou par email : v.le-coq@tee-idf.net

LE RESEAU VOUS INFORME

Brèves Brèves Brèves Brèves Brèves Brèves

Des perspectives pour les Emplois Jeunes en fin de contrat

De nouvelles dynamiques s'annoncent pour les Emplois Jeunes non assurés de voir leur poste se pérenniser. L'Agence Nationale Pour l'Emploi, les Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et les ASSEDIC convergent pour suivre ces Emplois Jeunes et apporter un soutien directement aux personnes.

Si vous occupez actuellement un poste Emploi Jeune et que sa pérennisation n'est pas assurée, vous aurez la possibilité de vous inscrire comme demandeurs d'emplois auprès de l'ANPE. En effet, la Direction Générale de l'ANPE vous apporte son soutien. Les Directions Départementales du travail collaborent avec l'ANPE en leur fournissant la liste des postes en fin de contrat et dont les postes ne seront pas pérennisés dans chaque département. Un courrier vous sera adressé ainsi qu'à tous les Emplois Jeunes avant la fin de votre contrat. Nous vous invitons alors à prendre contact avec votre agence locale ANPE pour les aspects administratifs et vous enregistrer. Un code particulier sera affecté aux ex-Emplois Jeunes afin d'assurer le meilleur suivi possible (un accord a été passé avec les ASSEDIC).

Education à l'environnement, un rendez-vous réussi

TEE Ile-de-France avec l'appui des réseaux associatifs le GRAINE Ile-de-France, VivaCités Ile-de-France et A la découverte de la ferme ainsi que les institutions et agences franciliennes de



Professionnels de L'ingénierie écologique, participez à la construction d'une véritable filière

A l'initiative de l'AFIE (Association Française des Ingénieurs Ecologues, www.afie.net), les professionnels de l'écologie appliquée tendent à faire émerger une véritable filière professionnelle. Les évolutions récentes au niveau politique de la pratique professionnelle et les demandes de plus en plus pressantes sur le terrain ont mis à jour le besoin de structurer la profession de l'ingénierie écologique.

Le contexte actuel fait apparaître un besoin à tous les niveaux de compétences en matière de génie écologique. Les professionnels qui tendent à y répondre sont parfois organisés en réseaux mais ne sont pas représentés par une structure fédérale les regroupant tous dans leur ensemble. C'est pourquoi l'AFIE souhaite oeuvrer en faveur de la constitution et de la reconnaissance de la filière de l'ingénierie écologique. Deux scénari sont ainsi proposés.

Le premier serait la création d'une association de professionnels composée de trois collèges:

- ingénieurs ou cadres de niveau bac + 5 ou assimilés (par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience),
- techniciens supérieurs de niveau bac + 3 ou assimilés,
- et techniciens de niveau bac et assimilés.

Le second consisterait à maintenir l'actuelle AFIE et appuyer la création d'associations "sœurs":

- ingénieurs non biologistes,
- techniciens et techniciens supérieurs,
- et agents.

En tant que professionnels, vous êtes donc conviés, du 20 octobre au 10 novembre 2003, à participer à cette réflexion sur le forum genie-eco@yahoogroupes.fr. L'AFIE attend vos inscriptions à ce forum à l'adresse suivante: genie-eco-subscribe@yahoogroupes.fr. Ce forum virtuel sera suivi d'une rencontre à Orléans le 14 novembre après-midi.



Une offre nouvelle pour l'accompagnement des associations

La Caisse des Dépôts et Consignations et l'Etat annoncent leur volonté d'accompagner les structures d'utilité sociale dans leur démarche de pérennisation et de consolidation des activités développées. Ce soutien à l'accompagnement des projets ne vise pas seulement les structures employeuses d'emplois jeunes. Cette volonté forte passe par la mise en place d'un réseau technique et financier destiné aux structures d'utilité sociale qui se fait à plusieurs niveaux. Au niveau départemental, l'offre de soutien se traduit par la mise en place d'une structure de proximité pour accompagner les associations : le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

La CDC n'ayant pas vocation à financer les projets de territoire, les missions conduites par le DLA visent à faciliter la mobilisation des acteurs et la mise en synergie des financements en faveur de la consolidation. Il a pour objectif de devenir un lieu d'échanges et d'accompagnement des différentes associations; Il pourra connaître les forces et faiblesses de leurs projets si elles le souhaitent. Il pourra également organiser des sessions d'information par filières ou par territoire afin de réfléchir ensemble à une meilleure harmonie des différents projets portés par les associations. Ainsi, le DLA a pour objectif de devenir un nouvel acteur local. Au niveau régional, est menée une réflexion avec le Conseil régional pour mettre en place un centre de ressources et d'appui (C2RA) des structures d'utilité sociale et au niveau national, l'ensemble du réseau sera animé par l'Avise (Agence de Valorisation des Initiatives Socio Economiques), association issue de la CDC.

Dans la circulaire du 4 mars 2003, le Ministre du travail a rappelé les priorités des Dispositifs Locaux d'Accompagnement avec l'ambition, pour la fin de l'année 2003, de la dotation d'un DLA par département. Aussi pour l'Ile-de-France sont nommés l'ADDEL (Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Locale) sur le département de Paris, AFILÉ 77 (Association pour le Financement d'Initiatives Locales pour l'Emploi) sur la Seine et Marne, la boutique de gestion ATHENA sur les Yvelines, ADEE (Association pour le développement Economique et de l'Emploi) en Essonne, la Ligue de l'enseignement sur les Hauts-de-Seine, la MIEL (Maison de l'Initiative Economique) sur la Seine Saint-Denis, la boutique de gestion ADIL sur le Val de Marne et PRISMES 95 sur le Val d'Oise. Dans le cadre du forum régional de l'éducation à l'environnement organisé le 24 septembre 2003 par TEE, et dans l'objectif d'une première rencontre avec les associations, Amira Belbachir, conseillère aux associations à l'ADDEL a présenté la mission de son association en tant que DLA; *"Le DLA ne finance pas, mais accompagne; c'est une structure de proximité qui a vocation à accueillir, informer et accompagner les associations qui sont dans une démarche de consolidation économique. Le DLA de Paris connaît de bons débuts, des projets sont déjà lancés et une démarche de communication pour faire connaître ce dispositif va être lancée par le biais de séminaires et réunions afin que le maximum d'associations bénéficie de ce dispositif innovant"*. A noter que le séminaire francilien est programmé pour le 10 décembre 2003; il invitera les collectivités territoriales et locales, les réseaux associatifs et interministériels. Pour en savoir plus, contactez la CDC délégation Ile-de-France, Claudine Pierson, chargée de mission développement territorial au 01 49 55 68 09 et la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Franck Lopez, chargé de mission emplois jeunes au 01 44 84 25 14.



Un nouveau contrat en faveur de l'insertion des jeunes

Le dispositif Nouveaux Services Emplois Jeunes touchant à sa fin, d'autres types de contrats aidés font leur apparition, dont le CIVIS: Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale. Instauré depuis le 15 juillet 2003, ce dispositif soutient les projets à vocation humanitaire et sociale, ayant trait à la politique de la ville, de l'intégration et du sport par le biais d'une aide financière.

Ce type de contrat s'adresse aux organismes de droit privé à but non lucratif (associations, syndicats professionnels, comités d'entreprises, fondations déclarées,...) et aux collectivités territoriales sous réserve d'une convention avec l'Etat. Ce contrat donne droit à une aide financière pour l'embauche de jeunes, porteurs d'un projet professionnel. Ils doivent être sans emploi, titulaires ou non du baccalauréat ou ayant abandonné leurs études avant l'obtention d'un diplôme de niveau bac + 2 et avoir entre 18 et 22 ans. La durée maximale du contrat est de trois ans à temps plein ou partiel.

La signature de la convention entre l'organisme employeur et l'Etat doit intervenir avant l'embauche du jeune, dont le contrat de travail doit mentionner qu'il a été conclu dans le cadre d'une telle convention. Celle-ci doit d'ailleurs respecter un cahier des charges élaboré dans chaque département par le représentant de l'Etat. Ce cahier des charges doit préciser les caractéristiques de l'activité d'utilité sociale développée par l'employeur, la cohérence des actions de l'employeur avec les objectifs d'insertion dans la vie sociale, la définition des besoins du jeune notamment en terme d'orientation et de formation professionnelle.

La convention indique également la convention collective applicable, le montant et les modalités de versement de l'aide de l'Etat, les modalités de contrôle et d'application de la convention.

L'aide financière est versée à compter de la date d'embauche du jeune et pendant toute la durée du contrat de travail. Le montant est calculé de manière forfaitaire en référence au taux horaire du SMIC (7,19 euros au 1^{er} juillet 03) et est égale à 33% du SMIC toutes charges patronales incluses. L'aide peut atteindre 66% lorsque l'activité exercée concerne l'aide aux personnes menacées d'exclusion, l'aide aux personnes âgées ou handicapées, le lien social dans les quartiers relevant de la politique de la ville ou de l'intégration ou du sport.

Un aide complémentaire et forfaitaire de la part de l'Etat est possible quand le jeune éprouve des difficultés d'insertion. Elle est alors accordée à l'employeur pour l'accompagnement, l'encadrement et la formation du salarié.

L'exécution de la convention est contrôlée par le représentant de l'Etat dans le département. Celui ci peut demander à l'employeur de fournir tout élément de nature à permettre de vérifier la bonne exécution de la convention et, le cas échéant, entraîner sa résiliation.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à votre Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP), aux missions locales pour l'emploi, à l'ANPE.

Informez-vous sur Internet:

- <http://vosdroits.service-public.fr/ARBO/0502010607-NXTRA947.html>
- www.anej.org, rubrique « Les initiatives », « CIVIS pour la rentrée 2003 ».



Porteurs de projet, ne manquez pas la Convention d'affaires du 16 décembre 2003

Vous souhaitez créer une structure, vous cherchez de nouveaux partenaires? Pour répondre aux besoins de développement de votre structure, existante ou en cours de création, des acteurs franciliens se mobilisent afin de soutenir et conseiller les porteurs de projet à l'occasion de la Convention d'affaires.

Le vendredi 3 octobre s'est tenue au Conseil Régional Ile-de-France une rencontre des réseaux institutions et associations intervenant dans les secteurs de l'environnement et de la solidarité en vue de préparer la « Convention d'Affaires pour des projets économiques de développement » du 16 décembre prochain. Cet événement, porté par la Région Ile-de-France et la Caisse des Dépôts et Consignations a pour objectif de soutenir des projets économiques de développement durable et solidaires. C'est l'association CIME - Initiatives pour l'emploi qui assure l'organisation de la convention. Des dossiers de candidatures sont d'ores et déjà disponibles sur le site Internet de CIME (www.cime.asso.fr). Les dossiers de présentation de l'activité et des projets devront être renvoyés avant le 15 novembre 2003. Quarante projets seront sélectionnés pour participer à la Convention d'affaires de décembre et ils devront concerner quatre domaines :

- L'environnement (énergie, transport, gestion des déchets, air, eau...)
- La vie locale (lien social, insertion, habitat, accès à la culture, maintien et implantation d'activités...)
- L'alimentation, la santé, les services à la personne
- La coopération avec un pays d'Afrique

Un dossier d'information complet et une brochure explicative sont également disponibles sur simple demande auprès de l'association CIME. Les quarante porteurs des projets retenus seront, le 16 décembre, à la Cité des Métiers de la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette, mis en relations avec des partenaires commerciaux, techniques et financiers et des organismes en mesure de conseiller et accompagner ces initiatives qui devront viser la viabilité économique et être génératrices d'emploi. L'opération Convention d'affaire s'adresse à des porteurs de projet se situant dans la région IDF et les structures porteuses pourront être des associations, des entreprises ou activités indépendantes. Enfin, parmi les quarante porteurs de projets qui pourront participer à la convention d'affaires, quatre initiatives particulièrement innovantes se verront remettre un prix. Parallèlement à cet événement, la Caisse des Dépôts et Consignations souhaite créer pour l'Ile-de-France un centre de ressources permanent susceptible d'informer et d'orienter les porteurs de projet d'utilité sociale dans le domaine du Développement Durable. A cette structure régionale seront associés des relais départementaux, les DLA (Dispositifs Locaux d'Accompagnement) afin de rapprocher ces services des acteurs de terrain et des besoins locaux. Cette salve d'initiatives accompagnant la création d'activités d'utilité sociale ou s'inscrivant dans une logique de développement durable démontre l'intérêt qu'attachent les pouvoirs publics à promouvoir des démarches exemplaires dans lesquelles écologie, solidarité et emploi se combineront naturellement.

Contact : CIME, Denis Hereault, 2, square Trudaine 75009 Paris ; Tél : 01 55 31 90 75 ; Fax : 01 49 70 02 55 ; denis.hereault@cime.asso.fr ; www.cime.asso.fr

LES RELAIS VOUS INFORMENT



Les relais locaux et thématiques, Une collaboration fructueuse amenée à se poursuivre

Parmi les missions qui nous ont été confiées à TEE IdF, figurent l'accompagnement des porteurs de projets, la diffusion de l'information et la mise en place d'un système de veille pour évaluer la qualité des actions menées. Il nous est de suite apparu qu'une présence au plus près des acteurs de terrain que vous êtes était nécessaire. Au sein du réseau francilien de ressources emplois environnement, nous nous sommes donc appuyés sur des structures ressources: les "relais locaux et thématiques". Ceux ci prolongent, en effet, notre action et nous avons instauré une collaboration dans la durée.

Nous avons tout d'abord identifié quatre activités que nous avons repérées en fonction du nombre d'emplois concernés et de leur fort potentiel en terme d'impact environnemental: agent d'environnement de proximité, animateur éducateur à l'environnement, économiste de flux et conseiller environnement des Très Petites Entreprises et Petites et Moyennes Entreprises. Ainsi des structures ressources et spécialistes de ces quatre activités ont été sélectionnées pour être relais locaux et thématiques de Territoires Environnement Emplois Ile de France.

La mission principale des relais a été ainsi définie: tenir un rôle de "pôle ressource" de proximité sur un métier et participer activement à la diffusion de l'information. Ces missions vous concernent en tant que porteur de projet potentiel pour vous aider à mieux définir le service, en tant qu'acteur de terrain, salarié ou employeur pour vous conseiller sur les moyens de pérennisation, le montage des plans de formation,... En plus de ces missions en faveur de la professionnalisation des structures, les relais contribuent à la définition de l'identité professionnelle d'un métier et à sa reconnaissance. Ils participent, en effet, à la mutualisation des informations sur le nouveau métier au sein du réseau, ils participent à l'identification de toutes les pistes de consolidation de l'activité.

Cette mise en commun de nos compétences et savoirs faire s'est également concrétisée au travers d'actions communes: des rencontres sur les métiers de la gestion des milieux naturels et de l'éducation à l'environnement, le salon de l'environnement, des petits déjeuners réunissant des institutions et acteurs locaux de l'environnement sur les thèmes entre autres de l'évaluation et des économies d'énergie, ainsi que des études dans le cadre de groupes de travail. L'actualité et de nouvelles perspectives en termes de dynamiques d'acteurs franciliens nous amènent à prochainement réaffirmer et réorienter ces collaborations qui se sont révélées riches et fructueuses. Que vous soyez chercheur d'emploi, employeur, porteur de projet, salarié,... n'hésitez pas à vous rapprocher de ces structures dont la compétence vous sera d'une aide précieuse:

agent d'environnement de proximité: Yann Fradin, association ESPACES, 37, route de Vaugirard, 92190 Meudon, tel: 01 55 64 13 41 @: yespaces@globenet.org,

animateur éducateur à l'environnement: Maryline Lair, GRAINE Ile de France, 26, avenue Gounod, 91260 JUVISY-SUR-ORGE, tel: 01 69 24 99 33 , @: maryline.lair@graine-idf.org,

conseiller environnement des TPE PME: Olivier Contant, Institut Supérieur des Métiers, 28, rue des Peupliers, 75013 Paris, tel: 01 44 16 80 63, @: o.contant@ism.asso.fr,

économiste de flux: Guillaume Porcher, association Maîtrisez Votre Energie, 12, Boulevard Rouget de Lisle, Pavillon des finances, tel: 93100 Montreuil, 01 42 87 13 55 , @: agence.mve@libertysurf.fr

ACTUALITE DU DISPOSITIF NSEJ



Aider la consolidation des nouveaux services, un partenariat AVISE TEE UNCPPIE

L'Avise (www.avise.org) Agence de valorisation des initiatives socio-économiques présidée par la Caisse des dépôts et consignations, cherche notamment à favoriser la pérennisation d'activités dans le secteur de l'environnement. Elle a ainsi missionné les deux réseaux : Territoires Environnement Emplois et le réseau national des CPIE, pour :

1) Inventorier et capitaliser les ressources utiles à la pérennisation des nouveaux services dans quatre activités de l'environnement : Ambassadeur du tri; Economie de flux; Gestionnaire d'espace; Animateur éducateur à l'environnement.

2) Elaborer un plan d'actions détaillé par activité au moyen d'un séminaire de production réunissant institutions et experts.

Cette mission se déroule en quatre phases dont les trois premières sont achevées.

Phase 1: Inventaire des ressources: A partir d'une fiche type, l'inventaire a été réalisé en réseau. Vous pouvez y contribuer en nous demandant la fiche type. Il compte actuellement une centaine de fiches qui décrivent et qualifient : des ressources documentaires utiles à la consolidation de ces services; des expériences exemplaires au regard de leur pérennisation; des personnes et lieux ressources. Le mode de validation et de valorisation de cet inventaire reste à finaliser.

Phase 2: Rédaction de notes de problématiques: Ces quatre notes ont servi de base de réflexion au séminaire. Elles présentent les données clés de ces quatre activités et détaillent les enjeux en matière de consolidation.

Phase 3: Séminaire (29 - 30 septembre 2003): Après deux jours de travaux à Paris, le séminaire a abouti à la proposition de quatre plans d'actions. Les principales actions proposées ne sont pas encore validées, c'est l'objet de la phase suivante qui est en cours. Cependant on peut évoquer dans les grandes lignes :

Ambassadeur du tri: Aider un groupe test de collectivités à évaluer la plus value du service à l'aide d'un guide; Construire à destination des élus et des encadrants techniques, un argumentaire en faveur de l'activité; Qualifier les ambassadeurs du tri à partir des référentiels d'activité à construire collectivement.

Economie de flux: Alerter les pouvoirs publics nationaux sur la nécessité d'une impulsion forte pour la création de l'activité par exemple dans les contrats de plan Etat - Régions ou grâce à la stratégie nationale du développement durable; Construire une boîte à outils rassemblant : un inventaire analytique d'expériences, des contacts de personnes et réseaux ressources; Un kit d'animation de cette boîte à outils auprès des élus, des gestionnaires de patrimoine... Identifier des territoires potentiellement porteurs du service et les accompagner dans la création d'activité.

Gestionnaire d'espace: Contribuer à rapprocher l'offre et la demande de gestion écologique des espaces via un site Internet qui permettra également de promouvoir cette pratique; Organiser une expérimentation territoriale pour le développement d'un schéma local de gestion de l'espace.

Animateur éducateur à l'environnement: Actualiser les données sur l'emploi afin de mieux connaître la réalité du secteur; construire un guide à l'usage des collectivités; Construire une méthodologie d'accompagnement des structures associatives avec un groupe d'associations tests sur un territoire.

Phase 4 : Synthèse et proposition de plans d'actions détaillés de chaque activité: A partir des résultats du séminaire, les partenaires de l'Avise élaboreront dans les prochaines semaines, un plan d'actions détaillé et priorisé pour chaque activité.

Nous vous tiendrons bien sûr informés des suites de ces travaux.



Professionnalisation: un plan d'action régional

Depuis le début du dispositif "Nouveaux Services Emplois Jeunes", dans le cadre de la plate-forme de professionnalisation et de pérennisation, les grandes familles régionales ont contribué à alimenter les orientations et travaux pour la professionnalisation des structures et des jeunes et la consolidation des postes créés. Chaque région élabore un plan régional d'appui à la professionnalisation des emplois jeunes. Le plan d'action 2003 vise en priorité la professionnalisation des postes ouverts depuis 3 et 4 années, soit en 2003 les postes créés en 1999 et 2000. L'objectif est de recueillir des informations suffisantes pour pouvoir mieux analyser les besoins des employeurs, de l'activité, du jeune. Ces données serviront à anticiper sur l'avenir de l'activité et du jeune.

En effet, la Circulaire du 4 mars 2003 du Ministère du Travail incite à la mobilisation des mesures de consolidation des postes créés dans les associations (épargne consolidée et conventions pluriannuelles) ainsi qu'à la valorisation de l'expérience acquise (VAE) par les jeunes. Les DDTEFP doivent ainsi assurer un suivi resserré des conventions : les employeurs ayant fait un premier recrutement en 2001 doivent leur retourner un "dossier employeur" afin que l'épargne consolidée puisse être mise en oeuvre. De plus, avec l'appui du niveau régional, tous les départements doivent mettre en place un dispositif local d'accompagnement (DLA) afin de favoriser la consolidation d'un maximum de postes (voir article Une offre nouvelle pour l'accompagnement des associations p.3). Pour les postes dans leurs 3èmes ou 4èmes années d'ancienneté, le plan régional d'appui à la professionnalisation ainsi que des plans départementaux d'intervention doivent permettre la mise en oeuvre d'actions d'information des jeunes et des employeurs, de consolidation des postes ou d'étude de toute action pouvant être entreprise avant la fin du contrat. Ces prestations doivent être apportées le plus en amont possible de l'échéance du contrat du jeune.

En amont, à l'action du futur Centre régional de ressources et d'appui (C2RA) alliée aux actions d'accompagnement animées par les DLA, la DRTEFP souhaite par le biais des actions de professionnalisation du plan, jouer un rôle de veille et de capitalisation qui impliquera de fait davantage les employeurs. L'objectif sera de créer des journées de regroupements, de rencontres pour essayer les bonnes pratiques et modèles. Autre action prévue : répondre aux besoins en VAE et en formation par la configuration d'une offre annuelle de formation. Cette dernière sera accompagnée de financement adéquat et d'actions de ciblage des employeurs pour l'envoi de leurs salariés en formation. Les principes de fonds autres seront la professionnalisation conjointe des jeunes et des employeurs, la formalisation du ou des modèles économiques du secteur et du service développé et la veille capitalisation.

Pour en savoir plus, contactez la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Franck Lopez, chargé de mission emplois jeunes au 01 44 84 25 14.



L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la consolidation par la concertation

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui a participé au cofinancement de nombreux postes renouvelle son soutien aux activités environnement à l'aide d'un nouvel outil.

L'équipe d'animation de TEE IdF: L'Agence a contribué à l'essor des activités environnement...

Richard Dartout, chargé de mission à l'Agence de l'Eau Seine Normandie: L'Agence de l'Eau Seine Normandie a participé au dispositif Nouveaux Services Emplois Jeunes en cofinçant près de 2 400 postes sur le bassin Seine-Normandie. Ce dispositif touchant à sa fin, l'Agence propose aux structures employeuses de les aider à s'engager dans une démarche de professionnalisation de leur activité dans le but de développer des actions intéressant la politique de l'eau.

Q: Le point de départ de cette démarche est le dispositif d'audit expérimental que vous avez mis en place.

R: Le dispositif NSEJ touchant à sa fin, l'Agence a souhaité se pencher sur les nouvelles activités développées susceptibles d'intéresser la politique de l'eau. L'idée étant que dans les années à venir l'Agence substitue à ses actuelles aides à l'emploi, des aides à l'activité en « achetant » des prestations bien identifiées. Afin d'aider notamment le milieu associatif à caractériser les nouvelles activités intéressant l'Agence, qu'il sera alors possible de financer. L'Agence a entrepris de bâtir un audit-type, sorte de canevas d'analyse débouchant sur un véritable « business plan » que chaque association candidate à un financement de l'Agence, devra établir. Un des objectifs poursuivi, outre la meilleure caractérisation de services « vendables », est d'inciter les structures à évoluer vers les champs de l'économie solidaire en entrant dans le secteur marchand; Ceci par le biais d'une analyse technique et économique de leur activité débouchant sur des propositions d'actions chiffrées.

Q: Quelle est la logique de cet audit?

R: La logique s'inscrit complètement dans le cadre du processus de consolidation engagé par l'Etat. Au niveau financier, il s'agit de visualiser l'interaction entre trois types de charges (coûts directs liés à la prestation, charges de fonctionnement et d'amortissement) et trois types de produits (recettes liées à la prestation, le soutien financier et l'amortissement) pour qu'à terme les recettes dédiées à la prestation couvrent la majeure partie des charges de l'association. La logique de la démarche est dynamique: la structure décrit les activités qu'elle souhaite proposer à l'AESN puis intervient une phase de négociation afin de définir les objectifs et moyens à mobiliser, puis il y a modélisation économique fine des activités proposées.

Q: Cet audit est-il obligatoire désormais pour être financé par l'Agence?

R: Cet audit constitue un préalable à toute aide financière de l'Agence au développement d'une activité. Pour aider les structures à s'engager dans la démarche, elles peuvent bénéficier de l'accompagnement d'un cabinet conseil pour mener cet audit que l'Agence pourra alors financer jusqu'à 70%, sous réserves du respect du cahier des charges « type ». En définitif, il faut considérer cet audit comme un outil de dialogue entre le commanditaire et l'association. L'Agence qui est commanditaire pourra sûrement mieux clarifier ses besoins et l'association mieux les définir.



Consolidez vos activités


Tee IdF produit une nouvelle
Boîte à Outils

« Consolidation économique des activités »

Vous trouverez cette Boîte à Outils ainsi que de nombreux autres documents sur le site Internet de TEE Ile-de-France:

www.tee-idf.net

Rubrique « Documents à télécharger »



Boîte à Outils

Consolidation économique des activités

 **Site national du réseau TEE**
Vous y disposez de nombreuses informations sur les métiers ainsi que de nombreuses offres d'emplois.
www.reseau-tee.net

Le réseau Territoires Environnement Emplois Ile de France (TEE IdF):
Réseau francilien de ressources emploi environnement, le réseau TEE IdF est à même de vous conseiller dans vos démarches de consolidation des activités développées entre autres dans le cadre NSEJ et de vous orienter vers des personnes ressources et structures compétentes. N'hésitez pas à contacter l'équipe d'animation du réseau: Alexis Pasquet, Valérie Le Coq, Gabriel Calvoz.

Les relais thématiques de TEE IdF

Afin d'être informé des évolutions au sein des différents domaines professionnels de l'environnement, TEE IdF a développé des partenariats avec des structures qui sont relais thématiques et spécialistes d'un type d'activité professionnelle. Ces structures sont à même de vous conseiller et de vous accompagner dans vos démarches de pérennisation selon leurs domaines de compétences.

Groupement Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement Ile-de-France (GRAINE IdF):
Réseau regroupant les structures, les personnes qui à titre individuel s'investissent dans l'éducation à l'environnement et ayant pour partenaires les interlocuteurs institutionnels de la région Ile-de-France.
26, Avenue Gounod - 91260 Juvisy sur Orge - Tél: 01 69 24 99 33
Mail: info@graine-idf.org - Web: www.graine-idf.org Contact: Maryline Lair, animatrice.

Maîtrise Votre Energie (MVE):
Agence Locale Energie conventionnée par l'ADEME, cette association est centre ressource pour les activités d'économie de flux et liées aux économies d'énergie.
12, Boulevard Rouget de Lisle, Pavillon des Finances - 93100 Montreuil - Tél: 01 42 87 13 55 - Fax: 01 42 87 13 54 - Mail: agence.mve@libertysurf.fr Contact: Guillaume Porcher, directeur.

Association ESPACES:
Ouvrant dans le domaine de l'insertion et l'environnement, contacter ESPACES pour toute question concernant les métiers de la gestion des espaces et des milieux naturels et notamment le métier d'Agent d'Environnement de Proximité.
37, route de Vaugirard - 92190 Meudon - Tél: 01 55 64 13 40 - Fax: 01 55 64 13 49 - Mail: espaces@globenet.org Contact: Yann Fradin, directeur.

Institut Supérieur des Métiers (ISM):
Est à même de vous renseigner et de vous accompagner dans vos démarches concernant le métier de Conseiller Environnement dans les TPE PME. 28, rue des Peupliers - 75013 Paris - Tél: 01 44 16 80 63 - Fax: 01 44 16 80 69 - Mail: o.contant@ism.asso.fr Web: <http://ism.infometiers.org/asso.html> Contact: Olivier Contant, chargé de mission.



**Devenez membre de Territoires Environnement Emplois Ile de France,
le réseau régional de ressources sur les emplois de l'environnement**

téléchargez la fiche d'inscription sur le site www.tee-idf.net; rubrique « Devenir membre du réseau »

